

4 octobre 2021

À cette séance ordinaire, tenue le 4 octobre 2021, tenue à la salle communautaire avec mesures de distanciation et publique, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et une quinzaine de contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-cinq (19h35).

160-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 27 septembre 2021
4. Mandat à Arpo pour étude développement et génératrice à taux horaire
5. Attestation dépôt rapport stratégie économie en eau potable
6. Autorisation réalisation travaux ordonnance non réalisés tel que prévu à la loi
7. Adjudication contrat approvisionnement en sel de déglacage 2021-2022
8. Piste cyclable – coût et financement
9. Prolongation congé maladie coordonnateur en loisirs – intérim, financement
10. Besoin formation incendie demande aide financière à MSP
11. Audit conformité CMQ
12. Frais supplémentaires COVID centrale 9-1-1 (CAUCA)
13. Autorisation aux loisirs à gérer l'accès au gymnase + Autorisation gratuite à la salle de billard pour adolescents
14. Choix modèle enseigne
15. Radar pédagogique – Attestation coût final + coût transport + demande versement aide financière
16. Affectation surplus pour vidange étang et construction plate-forme de séchage en régie
17. Adjudication contrat enlèvement ordures
18. Renouvellement entente déneigement cours 2021-2022
19. Attestation réception définitive et de conformité des travaux des développements Roy et Dubreuil au certificat d'autorisation du ministère de l'environnement et financement définitif des travaux.
20. Attestation de dépôt état trimestriel au 30 septembre 2021
21. Autorisation divers travaux pour projet de réfection infrastructures 2022
22. Correspondances
23. Période de questions
24. Varia

161-21

Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 13 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

162-21

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 27 septembre 2021

Il est proposé par Clermont Maranda appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs numéros : 1237 à 1241	totalisant	951.12 \$
Chèques numéros : 15 909 à 15 922	totalisant	80 386.02 \$
Pour un grand total de :		81 337.14 \$

4 octobre 2021

- 163-21 **Mandat à Arpo pour étude développement et génératrice à taux horaire**
CONSIDÉRANT la confirmation de l'acceptation des projets reçus au FSPS;
CONSIDÉRANT les propositions reçues d'Arpo au début des démarches;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les mandats à Arpo;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal mandate Arpo pour effectuer une étude de développement ainsi que pour la génératrice à taux horaire selon les propositions reçues en mars 2021.
- 164-21 **Attestation dépôt rapport stratégie économie en eau potable**
CONSIDÉRANT l'obligation faite par le MAMH de compléter un rapport annuel dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable et de la déposer au conseil;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt, séance tenante, du rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau potable dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable du MAMH.
- 165-21 **Adjudication contrat approvisionnement en sel de déglacage 2021-2022**
CONSIDÉRANT le nouveau contrat de déneigement avec le MTQ qui stipule que la municipalité doit fournir le sel;
CONSIDÉRANT les propositions reçues :
Mines Seleine (sel Windsor)
- livré : 88.99 \$
- ramassé : 88.00 \$
Compass Minerals (sel Sifto)
- livré : 98.97 \$
- ramassé : 90.00 \$
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat d'approvisionnement en sel de déglacage à Mines Seleine au montant de 88.99 \$ plus taxes selon l'option livré.
- 166-21 **Prolongation congé maladie coordonnateur en loisirs – intérim, financement**
CONSIDÉRANT le prolongement du congé maladie du coordonnateur des loisirs jusqu'au 21 octobre 2021;
CONSIDÉRANT les besoins en loisirs de la municipalité;
CONSIDÉRANT l'offre de Mme Eva Ketelsen de combler le poste pendant le congé maladie;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à engager Mme Eva Ketelsen par intérim pour la durée du congé maladie du coordonnateur des loisirs au taux de 25.00 \$/h à titre de contractuel.
Mme Ketelsen devra laisser sa fonction sur le CA des loisirs le temps qu'elle exercera ses fonctions.
Le conseil autorise le financement de cette dépense à même le budget de fonctionnement des loisirs.

4 octobre 2021

167-21

Besoin formation incendie demande aide financière à MSP

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine prévoit la formation de quelques pompiers au cours des prochaines années pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers selon les besoins identifiés par le chef-pompier dont deux pompiers -1- dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nouvelle-Beauce.

168-21

Frais supplémentaires COVID centrale (9-1-1) (CAUCA)

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT la vérification des modalités du contrat nous spécifiant aucune obligation en ce sens;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les autres municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande faite à la FQM;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil réponde à CAUCA selon la lettre type reçue de la MRC qu'il n'entend pas payer la facture et de transmettre le tout au MAMH.

4 octobre 2021

169-21

Autorisation aux loisirs à gérer l'accès au gymnase + Autorisation accès à la salle de billard pour adolescents

CONSIDÉRANT la programmation des Loisirs pour les activités au gymnase de l'école;

CONSIDÉRANT que ces derniers ont trouvé une personne pour permettre l'accès selon les consignes du CSBE;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la commission des loisirs à gérer l'accès au gymnase de l'école pour les activités de sa programmation à la place de la municipalité;

Que le conseil municipal autorise l'ouverture de la salle de billard et donne l'accès gratuitement aux adolescents.

170-21

Radar pédagogique – Attestation coût final + coût transport + demande versement aide financière

CONSIDÉRANT la résolution 138-21;

CONSIDÉRANT la confirmation des coûts reçue;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux pour la municipalité d'aller chercher le radar plutôt que de le faire livrer;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil officialise l'achat du radar pédagogique et accessoires au coût de 16 958.91 \$ taxes incluses plus les frais d'aller chercher le tout à Saint-Eustache.

Des frais de formation sont également autorisés s'il y a lieu;

Le tout sera financé tel que prévu à la résolution 138-21;

Que le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à déposer le versement de l'aide financière relative.

171-21

Affectation surplus pour vidange étang et construction plate-forme de séchage en régie

CONSIDÉRANT la résolution 182-20;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser les travaux en régie dès que les plans seront réalisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter le financement pour réaliser ce projet;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la réalisation des travaux d'aménagement de plate-forme de séchage aux étangs en régie;

Que le conseil municipal affecte un montant de 100 000 \$ de plus à la réserve du surplus du secteur;

Que le conseil affecte une partie de la réserve pour la vidange pour le financement de ces travaux.

4 octobre 2021

172-21

Adjudication contrat enlèvement ordures

CONSIDÉRANT l'appel d'offre autorisé par la résolution 102-21;
 CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2021 et l'analyse faite;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Services Sanitaires DF de Beauce inc.					
Alternative A (sans volumineux)			Alternative B (avec volumineux)		
Le prix à la tonne métrique T.M.			Le prix à la tonne métrique T.M.		
OPTION 1 (1 an)			OPTION 1 (1 an)		
2022	175.00 \$	/T.M.+tx	2022	195.00 \$	/T.M.+tx
OPTION 2 (3 ans)			OPTION 2 (3 ans)		
2022	175.00 \$	/T.M.+tx	2022	195.00 \$	/T.M.+tx
2023	180.25 \$	/T.M.+tx	2023	200.85 \$	/T.M.+tx
2024	185.65 \$	/T.M.+tx	2024	206.90 \$	/T.M.+tx
OPTION 3 (5 ans)			OPTION 3 (5 ans)		
2022	175.00 \$	/T.M.+tx	2022	195.00 \$	/T.M.+tx
2023	180.25 \$	/T.M.+tx	2023	200.85 \$	/T.M.+tx
2024	185.65 \$	/T.M.+tx	2024	206.90 \$	/T.M.+tx
2025	191.25 \$	/T.M.+tx	2025	213.10 \$	/T.M.+tx
2026	196.95 \$	/T.M.+tx	2026	219.50 \$	/T.M.+tx

GFL Environmental inc. (Matrec)					
Alternative A (sans volumineux)			Alternative B (avec volumineux)		
Le prix à la tonne métrique T.M.			Le prix à la tonne métrique T.M.		
OPTION 1 (1 an)			OPTION 1 (1 an)		
2022	118.99 \$	/T.M.+tx	2022	107.99 \$	/T.M.+tx
OPTION 2 (3 ans)			OPTION 2 (3 ans)		
2022	118.99 \$	/T.M.+tx	2022	107.99 \$	/T.M.+tx
2023	121.37 \$	/T.M.+tx	2023	110.69 \$	/T.M.+tx
2024	123.80 \$	/T.M.+tx	2024	113.46 \$	/T.M.+tx
OPTION 3 (5 ans)			OPTION 3 (5 ans)		
2022	118.99 \$	/T.M.+tx	2022	107.99 \$	/T.M.+tx
2023	121.37 \$	/T.M.+tx	2023	110.69 \$	/T.M.+tx
2024	123.80 \$	/T.M.+tx	2024	113.46 \$	/T.M.+tx
2025	126.27 \$	/T.M.+tx	2025	116.29 \$	/T.M.+tx
2026	128.80 \$	/T.M.+tx	2026	119.20 \$	/T.M.+tx

Que le conseil municipal adjuge à GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme le contrat d'enlèvement des ordures selon le devis d'août 2021 au prix de :

107.99 \$ / tm + taxes pour 2022

110.69 \$ / tm + taxes pour 2023

113.46 \$ / tm + taxes pour 2024

116.29 \$ / tm + taxes pour 2025

119.20 \$ / tm + taxes pour 2026

Selon l'option 3 alternative B.

4 octobre 2021

173-21

Renouvellement entente déneigement cours 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les ententes de déneigement pour les cours, l'élargissement des rues et pour le déneigement de glissière de sécurité pour 2021-2022;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;

Que le conseil municipal renouvelle les ententes de déneigement comme suit :

Excavation Stéphane Bonneville	Rue Bédard Sentier école Centre municipal Devant salle municipale Accès presbytère et église Caserne + étang	Forfaitaire idem à l'an dernier
Excavation Stéphane Bonneville	Élargissement des rues	À taux horaire idem à l'an dernier
Ferme Bonneville	Accès à la station de pompage aqueduc	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé
Ferme Lidre inc.	Loisir Poste de pompage Chemin accès station d'épuration	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé
Germain Roy	Glissière de sécurité route Langevin et route Sainte-Thérèse	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé

Le sablage des cours est réalisé en extra à la pièce, au besoin pour les entrepreneurs concernés.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des services concernés.

174-21

Attestation réception définitive et de conformité des travaux des développements Roy et Dubreuil au certificat d'autorisation du ministère de l'environnement

CONSIDÉRANT les travaux réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur d'accepter les travaux;

CONSIDÉRANT la conformité des travaux;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal procède à la réception définitive des travaux des développements Roy et Dubreuil et atteste que les travaux sont conformes.

Que le conseil autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à signer le certificat produit par SNC Lavalin.

175-21

Autorisation démarche pour financement permanent

CONSIDÉRANT les besoins de financement permanent demandé par le directeur général, secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiène autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à réaliser les démarches requises auprès du ministère des Affaires Municipales et du ministère des Finances pour aller en soumission publique pour le refinancement permanent prévu le 14 mars 2022 au montant de 994 000 \$.

Le conseil autorise l'approbation du surplus accumulé pour payer les dépenses à financer soit le solde des règlements d'emprunts 363-13 et du règlement 426-20 au lieu de financer par un emprunt considérant que les montants sont déjà financés par les liquidités de la municipalité.

4 octobre 2021

176-21

Attestation de dépôt de l'état trimestriel au 30 septembre 2021

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil par le directeur général, secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt par le directeur général, secrétaire-trésorier du 3^e rapport trimestriel au 30 septembre 2021, soit des revenus de 2 083 956 \$ et des dépenses et affectations de 1 121 971 \$.

177-21

Autorisation divers travaux préparation pour projet de réfection infrastructures 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'un arpenteur pour vérifier certains empièchements;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire vérifier le profil du cours d'eau Chabot et l'emprise du MTQ sur la rue Langevin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des retenues supplémentaires au contrat adjugé par la résolution 81-21;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise divers travaux préparatoires pour le projet de réfection des infrastructures 2022 demandés par l'ingénieur pour un montant n'excédant pas 15 000 \$;

Que le tout sera financé tel que prévu à la résolution 81-21.

178-21

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt-et-une heures trente (21h30).

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, secrétaire-trésorier